



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

---

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431

---

**aux personnes et organismes sur le territoire  
de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska**

---

**A**vis public est par la présente donné que le règlement numéro 431 modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, concernant l'usage d'apiculture en zone urbaine ainsi que diverses dispositions, est entré en vigueur le 12 mars 2024.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, au centre administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et au secrétariat des municipalités locales formant la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Donné à Victoriaville, ce 25 avril 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Frédérick Michaud, M.Sc.